



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-034

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2024

Sommaire

Préfecture de Police /

75-2024-01-18-00011 - Arrêté N° 2024-00057 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page) Page 3

75-2024-01-18-00010 - Arrêté N° 2024-00058 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page) Page 5

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-01-18-00008 - Arrêté n° 2024-00056 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page) Page 7

Préfecture de Police

75-2024-01-18-00011

Arrêté N° 2024-00057 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2024-00057

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe 230069 du 02 janvier 2024 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 11 janvier 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme BONTE Margaux (Eure-et-Loir) M. CONSCIENCE Eliott (Val-de-Marne) Mme DECOUX Alice (Hauts-de-Seine) M. GRASSIN Pierre (Haute-Garonne) M. LALOUX Pierre (Paris)	M. PASQUINI Louis (Paris) Mme VENTE Mélissa (Seine-Saint-Denis) M. WOLF Mike Jeff (Hauts-de-Seine) Mme ZOUNTAR Lynda (Paris)
---	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 18 janvier 2024

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-01-18-00010

Arrêté N° 2024-00058 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours.

Arrêté N° 2024-00058

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe 230068 du 02 janvier à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 11 janvier 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris 4e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. AUVERT Gabriel (Ille-et-Vilaine)	M. LEPERS Julien (Nord)
M. BRUGEROLLE Thierry (Paris)	Mme MARTIN Doriane (Essonne)
M. CHRISTIEN Gaëtan	M. MASSET TONDA Quentin (Haute-Savoie)
M. CROS Charles (Loir-et-Cher)	M. MOPIN Xavier (Seine-et-Marne)
M. DURIEU Romain (Nord)	Mme SJOERDSMA Cynthia (Eure-et-Loir)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 18 janvier 2024

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-01-18-00008

Arrêté n° 2024-00056 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 18 JAN.2024

ARRETE N° 2024-00056

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Christopher MALDUE**, né le 28 mai 1991, gardien de la paix affecté au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ